

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 28 novembre 2022

Délibération n°2022/276

Nombre de conseillers :

En exercice : 66 Présents : 54 Votants : 58 Pour : 58 Contre : 0 Abstention : 0

L'an deux mille vingt-deux, le 28 novembre 2022 à 18h30, le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Entre Bièvre et Rhône, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à St Clair du Rhône, sous la présidence de Madame Sylvie DEZARNAUD, Présidente de la Communauté de communes. La séance du conseil communautaire est ouverte au public et transmise en direct sur la chaîne Youtube de EBER dont le lien est disponible sur www.entre-bievretrhone.fr

Date de convocation du Conseil : 21 novembre 2022

MEMBRES PRESENTS :

AGNIN	Mr MONTEYREMARDE Christian
ANJOU	Mr DOLPHIN Jean Michel
ASSIEU	Mr SEGUI Jean-Michel
AUBERIVES SUR VAREZE	Mme CLARET Nelly
BEAUREPAIRE	Mme MOULIN MARTIN Béatrice – Mme MONNERY Annie – Mr SOLMAZ Kenan
BELLEGARDE POUSSIEU	Mme GRANGEOT Christelle
BOUGE CHAMBALUD	Mr ANDRE Sébastien
CHALON	Mme TYRODE Elisabeth
CHANAS	Mr MALATRAIT Jean Charles - Mme COULAUD Raymonde
CHEYSSIEU	Mr BONNETON Gilles
CLONAS SUR VAREZE	Mr VIALLATTE Régis
COUR ET BUIS	Mr GARNIER Jacques
JARCIEU	Mr BERHAULT Yann
LE PEAGE DE ROUSSILLON	Mr MONDANGE André - Mme ALBUS Delphine – Mr DARBON Thierry - M. COURION Sébastien
LES ROCHES DE CONDRIEU	Mme DUGUA Isabelle - M. PAVONI Jean-François
MOISSIEU SUR DOLON	Mr MANIN Gilbert
MONTSEVEROUX	Mme OGIER Karelle
PACT	Mr ILTIS Laurent
PISIEU	Mr DURIEUX Jean Luc
POMMIER DE BEAUREPAIRE	Mr PASCAL Michel
REVEL TOURDAN	Mme DEZARNAUD Sylvie
ROUSSILLON	Mr DURANTON Robert - Mr PEY René - Mme BONNET Josette - Mr ROUSVOAL Marc – Mme HAINAUD Marie-Christine – Mme LINOSSIER Nathalie
SABLONS	Mr TEIL Laurent – Mme MOREL Nathalie
SAINT ALBAN DU RHONE	Mr CHAMBON Denis
SAINT CLAIR DU RHONE	Mr MERLIN Olivier - Mme LECOUTRE Sandrine – Mr DESSEIGNET Frédéric
SAINT JULIEN DE L'HERMS	Mr MONTEYREMARDE Axel
SAINT MAURICE L'EXIL	Mr GENTY Philippe - Mme LIBERO Marie-France - Mr CORRADINI Louis – Mme RABIER Christine – Mme CHOUCHANE Aida

SAINT PRIM
SAINT ROMAIN DE SURIEU
SALAISE SUR SANNE

SONNAY
VERNIOZ

Mr CROS Michel
M. MOUCHIROUD Robert
Mr VIAL Gilles - Mme BUNIAZET Françoise - Mme GIRAUD
Dominique - Mr AZZOPARDI Xavier
M. LHERMET Claude
Mr REY Jean-Marc

EXCUSES AVEC POUVOIR : Mr PAQUE Yannick pouvoir à Mme MOULIN MARTIN Béatrice – Mr IMBLOT Jean Paul pouvoir à Mr DURANTON Robert - Mr MERCIER Serge pouvoir à Mme FAVRE-PETIT-MERMET Patricia - Mr BOUSSARD Gérard pouvoir à Mr ROUSVOAL Marc - Mr RULLIERE Claude pouvoir à Mme LIBERO Marie-France -

ABSENTS : Mr FLAMANT Yann – Mr MALATRAIT Jean Charles – Mr GIRARD Gabriel – Mr DARBON Thierry – Mme ROBERJOT Véronique – Mr MERLIN Denis – Mme BATARAY Zerrin – Mr BECT Gérard – Mr SATRE Luc

Madame Isabelle DUGUA a été élue secrétaire de séance.



OBJET : Eaux / assainissement : décision modificative n°1 - budget eau

Monsieur le Vice-président expose qu'il est nécessaire de modifier le budget annexe de l'eau pour intégrer le syndicat des eaux de Chonas l'Amballan, Saint Prim et Saint Clair du Rhône et ajuster les dépenses à caractère général :

- Les résultats du syndicat : 58 038.43 € en fonctionnement et 199 703.05 € en investissement ;
- L'amortissement des biens du syndicat qui ont été repris pour 184 149.93 € et la reprise des subventions pour 5 800.00 € ;
- Le remboursement de la quote-part des emprunts qui revient à Vienne Condrieu agglomération : Remboursement des intérêts pour 1 989.97 € et remboursement du capital pour 7 205.57 € ;
- Ajustement du remboursement du capital pour 2 000.00 € ;
- Augmentation des charges à caractère général pour 364 937.02 € (énergie et prestations de services).

-
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
 - Vu la délibération du Conseil Communautaire n°2022-096 du 11 avril 2022 adoptant le budget primitif ;
 - Vu la délibération du Conseil Communautaire n°2022-162 du 27 juin 2022 relative à la dissolution du syndicat intercommunal des eaux Chonas St Prim St Clair ;
 - Vu l'arrêté préfectoral n°38-2022-08-05-00003 du 5 août 2022 portant répartition de l'actif et du passif du syndicat intercommunal des eaux de Chonas l'Amballan, St Prim et St Clair du Rhône ;

Considérant que pour passer les écritures comptables liées à la dissolution du syndicat et pour tenir compte des évolutions de certaines charges il est nécessaire de modifier le budget annexe de l'eau ;

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité de ses membres,

DÉCIDE de modifier le budget eau comme suit :

Dépenses de fonctionnement	Montant
6061 – Fournitures non stockables	140 000.00 €
611 – Sous-traitance générale	224 937.02 €
Total chapitre 011	364 937.02 €
6811 – Dotations aux amortissements	184 149.93 €
Total chapitre 042	184 149.93 €
023 – Virement à la section investissement	-483 258.55 €
Total chapitre 023	-483 258.55 €
Total des dépenses de fonctionnement	65 828.40 €
Recettes de fonctionnement	Montant
002 – Excédent de fonctionnement reporté	58 038.43 €
Total chapitre 002	58 038.43 €
7621 - Produits des autres immobilisations financières	1 989.97 €
Total chapitre 76	1 989.97 €
777 - Quote-part des subventions d'investissement	5 800.00 €
Total chapitre 042	5 800.00 €
Total des recettes de fonctionnement	65 828.40 €
Dépenses d'investissement	Montant
2315 – Immobilisations en cours	-100 000.00 €
Total chapitre 23	-100 000.00 €
1641 - Emprunts	2 000.00 €
Total chapitre 16	2 000.00 €
139118 – Subventions d'équipement	5 800.00 €
Total chapitre 040	5 800.00 €
Total des dépenses d'équipement	-92 200.00 €

Recettes d'investissement	Montant
001 – Excédent d'investissement reporté	199 703.05 €
Total chapitre 001	199 703.05 €
2763 - Créances sur des collectivités publiques	7 205.57 €
Total chapitre 27	7 205.57 €
281531 - Réseaux d'adduction d'eau	115 237.28 €
281561 - Service de distribution d'eau	5 001.77 €
281753 - Installations à caractère spécifique	39 631.64 €
28188 - Autres	24 279.24 €
Total chapitre 040	184 149.93 €
021 – Virement de la section de fonctionnement	-483 258.55 €
Total chapitre 021	-483 258.55 €
Total des recettes d'investissement	-92 200.00 €

AUTORISE Madame la Présidente à signer tout document relatif à ce dossier,

CHARGE Madame la Présidente et Madame la Responsable du service de gestion comptable de Roussillon, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait conforme
 La Présidente,
Sylvie DEZARNAUD